

31030 - Insertion professionnelle

Proposition d'octroi d'une aide du Fonds Social Européen 2018 à 2019 aux Jardins de la Montagne Verte à Strasbourg

Rapport n° CP/2018/429

Service gestionnaire :
L11050 - Unité FSE

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin bénéficie d'une enveloppe du Fonds Social Européen (FSE) sur la période 2015-2020, à hauteur de 24,67 M€, pour financer des actions en faveur de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté.

Un appel à projets a été lancé en 2018, invitant les opérateurs à déposer leurs projets en matière d'insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer l'aide sollicitée par les Jardins de la Montagne Verte à Strasbourg et d'en valider les modalités de versement.

1) UNE ENVELOPPE FINANCIERE DE PRES DE 25 M€ AU SERVICE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION SUR LA PERIODE 2015-2020

Le Département assure la gestion de crédits du Fonds Social Européen depuis 2007 (délibération CG/2007/193). Ce positionnement fort s'inscrit dans le cadre des attributions de la collectivité en matière d'insertion des allocataires du RSA (en application de la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion) et illustre concrètement son rôle de chef de file en matière sociale.

Le FSE constitue à ce titre un levier financier capital dans le déploiement de la politique d'insertion en permettant d'augmenter l'offre d'insertion disponible sur les territoires.

L'enveloppe financière 2015-2020 attribuée par l'Etat et l'Union Européenne s'élève à 24 678 400 €, dont 7 486 896 € ont déjà été consacrés, pour la période 2015-2016, à l'insertion des publics en situation de précarité, notamment les personnes allocataires du RSA.

Pour la période 2017-2020, la convention conclue entre le Département et l'Etat le 10 mars 2017 porte sur un montant de 17 191 504 € (délibération CG/2016/493). Elle reprend les orientations stratégiques adoptées par le Département du Bas-Rhin le 21 octobre 2013 dans le cadre du Pacte de Réussite (délibération CG/2013/34). 51 demandes de subvention ont déjà donné lieu à une décision d'octroi de subventions par décision de la Commission Permanente le 9 octobre 2017 (délibération CP/2017/414), pour un montant total de 7 613 595,71 euros

Ainsi, les crédits du Fonds Social Européen sont mobilisés en faveur d'opérateurs qui interviennent sur plusieurs dispositifs : la levée des freins à l'emploi, l'accompagnement pour l'inclusion active des jeunes, l'accompagnement professionnel renforcé, l'accompagnement à la création et reprise d'entreprise, les chantiers d'insertion,

l'aide aux recrutements des entreprises et le développement de la clause d'insertion dans les marchés publics.

En outre la convention permet de mobiliser 430 362 € de FSE pour atténuer la dépense de rémunération des agents du Département mobilisés pour sa gestion sur toute la période 2017-2020.

2) PROPOSITION DE SUBVENTIONS FSE 2018 ET 2019 A OCTROYER A L'ASSOCIATION DES JARDINS DE LA MONTAGNE VERTE

Un nouvel appel à projets a été lancé en février 2018 portant sur le dispositif « lever les freins périphériques à l'insertion dans l'emploi ». Cet appel à projets a donné lieu à l'instruction de la présente demande de subvention, ainsi qu'à celle de 2 autres demandes portant sur la période 2018-2020, qui ont été soumises à la délibération de la Commission Permanente le 1^{er} octobre 2018 (CP/2018/310). Ainsi, la présente demande de subvention de crédits européens des Jardins de la Montagne Verte, portant sur le projet « **Osons Jardiner** » pour les années 2018 et 2019, vient clore cet appel à projets. Il s'agit d'un projet d'insertion en maraîchage.

L'action proposée par les Jardins de la Montagne Verte, portant sur la mise à l'emploi de 20 personnes bénéficiaires du RSA pour la réalisation d'un jardin solidaire à la place d'une pelouse de la Maison départementale de Bischheim, s'inscrit parfaitement dans l'objectif visé par le dispositif décliné dans l'appel à projets. Il s'agit de remobiliser vers l'emploi des bénéficiaires du RSA très éloigné de l'emploi et pour lesquelles les solutions existantes étaient inopérantes.

Ce projet est cofinancé pour les 2 années d'une part par l'Etat à hauteur de 116 659 € et d'autre part par le Département à hauteur de 30 000 €, soit 15 000 € en 2018 (délibération du 12 novembre 2018 n° CP/2018/384) et prévisionnellement de 15 000 € en 2019. Le coût total du projet pour les 2 années est de 253 850,40 €. Il comprend outre les salaires des encadrants, les salaires des participants qui sont embauchés en contrat aidé (CAE). Le Fonds Social Européen vient compléter le financement du projet à hauteur 107 191,40 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » une subvention du Fonds Social Européen de 107 191,40 €, soit de 40 840 € en 2018 et de 66 351,40 € en 2019.

Afin de permettre à cet opérateur de soutenir l'engagement de son projet, il est proposé à la Commission Permanente de décider de lui attribuer annuellement une avance, qu'il est proposé de fixer à 50 % du montant annuel octroyé, soit 20 420 € au titre de 2018 et 33 175,70 € au titre de 2019.

Il est proposé que le solde de la subvention 2018 soit versé en 2019 (année n+1) et le solde de la subvention 2019 soit versé en 2020 (année n+1), à l'issue du bilan de l'action fixé au 30 juin n+1 et après contrôle de service fait, tel que l'exigent les règles de gestion des crédits FSE.

Conformément aux obligations liées à la convention de subvention globale conclue avec l'Etat le 10 mars 2017, cette demande de subventions a d'ores et déjà été soumise au Comité de Programmation Régionale réuni le 30 octobre 2018, animé par l'Etat, et a reçu un avis favorable.

L'ensemble des sommes attribuées au titre du Fonds Social Européen seront remboursées au Département par l'Etat en année n+2, à l'issue des contrôles effectués par les services de l'Etat et de l'Union Européenne.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'autoriser la signature de conventions avec le bénéficiaire des aides sur la base de la convention-type validée par l'Etat et la Commission Européenne et approuvé par le Département (délibération n° CP/2017/414 de la Commission Permanente réunie le 9 octobre 2017).

La Commission Emploi, Insertion, Logement réunie en le 26 novembre 2018 a émis un avis favorable sur ce rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

- Vu l'avis favorable du Comité de Programmation Régionale du 30 octobre 2018 ;

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'attribuer une subvention au titre du Fonds Social Européen (FSE), pour la période 2018 à 2019, en faveur des « Jardins de la Montagne Verte » d'un montant total sur cette période de 107 191,40 €, ventilée par année comme suit :

- 40 840 € au titre de 2018,*
- 66 351,40 € au titre de 2019 ;*

- de verser aux « Jardins de la Montagne Verte » une avance fixée à 50 % du montant annuel octroyé, soit 20 420 € au titre de 2018 et 33 175,70 € au titre de 2019 ;

- d'approuver le versement du solde annuel dans la limite du montant total conventionné sur deux ans avec le bénéficiaire, sous réserve des contrôles de service fait prévus au second semestre 2019 pour l'exercice 2018 et au second semestre 2020 pour l'exercice 2019 ;

- d'autoriser son président à signer la convention à conclure avec le bénéficiaire jointe en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY